

# Échos de l'Île



AREQ  
CSQ

Bulletin régional  
d'information de l'AREQ

Échos de l'Île • Mai 2015  
Volume 13, numéro 3

## FRANCHEMENT, où est l'équité ?



Micheline Jourdain

### ■ UN BRASSAGE INATTENDU

Depuis près d'un an, un brassage budgétaire et structurel inattendu a été entrepris par le gouvernement. Peu de signes avant-coureurs des mesures en cours sont apparus lors de la campagne électorale menée par le Parti libéral. On aurait souhaité qu'il fasse preuve d'un peu plus de retenue étant donné le

résultat du vote général qui l'a porté au pouvoir. Nous sommes devant des changements majeurs qui frapperont les structures des services publics, les services eux-mêmes, les emplois, les conditions de vie, le développement des régions, les municipalités, les familles, les personnes pauvres et les personnes âgées.

**En même temps** que ces mesures se succédaient à un rythme accéléré, le bâillon fut même utilisé à l'Assemblée nationale. Le gouvernement a mis à l'œuvre trois groupes de travail : la Commission d'experts sur les finances publiques (Godbout – Montmarquette) dont le rapport est connu, puis la Commission de révision des programmes (Robillard) dont le second rapport n'est même pas encore sorti et enfin la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise dont le rapport a été le dernier à paraître, fin mars. On aurait cru qu'il était plus raisonnable d'attendre les recommandations de ce dernier groupe pour évaluer l'ensemble des recommandations des trois groupes avant d'opérer des bouleversements. Voulait-on seulement y trouver matière à justifier les mesures déjà adoptées et

les orientations déjà prises plutôt que de faire un débat ouvert sur la situation financière du Québec ?

### ■ LA RÉALITÉ DES COUPURES

**On ne peut que s'inquiéter** de l'absence de sensibilité du gouvernement actuel à l'égard de la population, notamment au sujet de la situation des personnes âgées. D'abord, les arguments sur le vieillissement y occupent une place privilégiée sans que l'ensemble des vraies causes des problèmes budgétaires ne soit mis en évidence. Les rédacteurs des rapports mentionnés ci-dessus ne s'en écartent pas. Jusqu'ici le gouvernement ne semble pas considérer les services aux personnes âgées comme urgents et légitimes : pas de nouvelles places en CHSLD, pas d'augmentations dans les soins à domicile, pas d'amélioration quant à l'accessibilité aux soins de première ligne. On annonce plutôt couper les soins ambulanciers aux plus de 65 ans et regrouper les lieux de services, ce qui ne facilitera en rien leur accès pour les aînés, encore plus en région qu'à Montréal. Les groupes bénévoles qui pouvaient remplacer les services coupés au fil des années sont aussi visés par d'importantes diminutions de subventions qui menacent leur existence. Je me demande même si l'augmentation des coûts pour les services de garde en CPE et en milieu scolaire n'aura pas aussi un effet immédiat puisque des aînés seront appelés en renfort par les jeunes familles moins nanties.

**De vieux amis** libéraux, des comptables, des banquiers, des dirigeants de chambres de commerce, des universitaires des facultés de commerce composent ces commissions d'experts qui ne sortent pas des ornières néo-libérales : on ne peut augmenter les impôts, il faut

(suite en page 3)

# Sommaire

Billet de la présidente ..... 1 et 3

Mot de la coordonnatrice ..... 2

ÉCHOS DE NOS ACTIVITÉS .... 4 - 9

Journée « Occupons-nous  
de nos affaires »

Rompres le silence

Journée internationale  
des femmes

La loi 10

PROJETS..... 10

Un projet de compensation  
des GES

La Marche du Courage  
Procure

Notre assemblée générale  
régionale

Exposition lors de l'AGR

LA VIE DANS LES SECTEURS

Merci Marie! ..... 14

INFORMATIONS DIVERSES... 15 - 19

Message du responsable  
du dossier retraite

Montréal et nous

Je connais mon régime  
d'assurance

Nouveau pavillon de la CSQ  
à Montréal

Le mot de la trésorière

Nouvelle responsable de la levée  
de fonds de l'AREQ-Montréal  
au profit de la FGL

Marche

RÉFLEXION ..... 20 - 21

Ma vie à la retraite

Un combat persistant  
contre les pesticides chimiques

CHRONIQUE DE LA FONDATION  
LAURE-GAUDREAU ..... 22

Votre don fait une différence

CHRONIQUE INFORMATIQUE... 23

CHRONIQUE DES JARDINS ..... 24

Le fonds enregistré de revenu  
de retraite (FERR)

**Conception et infographie :**

Design RSTS

**Prochaine publication :** septembre 2015

**Date de tombée :** 15 juillet 2015

**Tirage :** 6350 copies



Gaétane Lebel-Fillion

## Plaisirs printaniers

Mai 2015, vous commencez à feuilleter votre bulletin régional.

Quel plaisir de vous imaginer installés sous de chauds rayons de soleil, vous apprêtant à lire ce numéro que nous, nous concoctons par les froides journées d'un l'hiver qui s'incrute. Comme j'ai hâte d'admirer les tulipes multicolores et de sentir le parfum des jacinthes qui, je l'espère, auront survécu au gel particulièrement intense de cette année.

Quel plaisir aussi de vous présenter le dernier *Échos de l'Île* 2014-2015 ! Je peux vous dire que, une fois encore, l'équipe de production a réussi à convaincre plusieurs personnes qui collaborent régulièrement au bulletin de reprendre la plume pour continuer à vous informer. La diversité des sujets traités et leur caractère très actuel sauront sans aucun doute vous captiver.

Le billet de la présidente s'attarde au projet de réforme de la fiscalité du Québec et aux conséquences prévisibles pour les personnes âgées et, dans sa chronique *Montréal et nous*, elle nous ramène à des préoccupations quotidiennes, mais tout aussi importantes.

*La vie dans les secteurs* et la section *Projets* proposent différentes activités qui se tiendront au cours du prochain trimestre tandis que celle consacrée à *l'Information* vous permettra de suivre plusieurs dossiers, dont les assurances, les régimes de retraite et la désindexation des rentes et aussi de constater que certaines personnes quittent leur fonction.

Les chroniques régulières reviennent, comme *La vie à la retraite*. Que dire de cette page, toujours rédigée par des membres ayant un vécu très inspirant, si ce n'est qu'elle ne cesse de m'épater d'un numéro à l'autre.

Enfin, il sera important de conserver l'encart concernant la collecte de fonds organisée par l'AREQ-Montréal au profit de la Fondation Laure-Gaudreault.

Du plaisir, je souhaite que vous en ayez en parcourant cette parution de la première à la dernière page. Quant à moi, j'aurai le plaisir de vous retrouver en septembre.

## Bon été ensoleillé!

Gaétane Lebel-Fillion  
Coordonnatrice de l'équipe du bulletin *Échos de l'Île*  
gaetanel.fillion@gmail.com

**Responsable :** Lise Labelle

**Coordonnatrice :** Gaétane Lebel-Fillion

**Équipe de production :** Luc Brunet,  
Aurore Dupuis, Micheline Jourdain,  
Lise Labelle, Gaétane Lebel-Fillion, André Pelletier.

**Ont collaboré à ce numéro :** Marie Barrette, Solange Catafard-Mayer,  
Véronique Gauthier, Micheline Jalbert, Viviane Lacroix, Richard  
Languérand, Jean Marcel Lapierre, Pierrette Lavallée, Elsie Lavoie,  
Marie Marsolais, Ginette Morin, Roger Robert et Edward Zegray.

**Révision linguistique :** Louise Chevrier



Région Île de Montréal (06)

(suite de la page 1)

être compétitif et on doit aider les compagnies pour qu'elles restent au Québec. Aucune diversité idéologique au sein des membres des trois chantiers. Le CV de l'un d'entre eux révèle qu'il est diplômé en économie de l'université de Chicago à l'époque où Milton Friedman y était populaire. Leur insensibilité par rapport à la pauvreté me renverse, mais leur unanimité ne m'étonne pas.

## ■ FISCALITÉ : DÉPASSER LA VISION COMPTABLE

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement avait sur sa table le rapport sur la fiscalité. Il a toutefois choisi de le rendre public tardivement, la veille de la publication du budget.

J'admets que certaines mesures suggérées sont intéressantes, par exemple, la fixation du montant personnel de base d'imposition à 18 000 \$, l'élimination de la taxe santé, quelques paliers supplémentaires d'imposition pour les revenus plus élevés. Toutefois, les réductions d'impôt proposées au profit de hausses de taxes à la consommation - même une nouvelle sur les services Internet résidentiels déjà élevés chez nous - sont décevantes. De telles modalités démontrent bien l'approche comptable de la commission Godbout. On continue toujours à jouer dans l'«enclos» habituel.

On aurait souhaité que l'universitaire et fiscaliste Godbout puisse convaincre ses collègues, gens d'affaires et banquiers, qu'il fallait des mesures concrètes et vigoureuses à l'égard de la fuite des revenus et des profits vers les paradis fiscaux pour que le Québec puisse tirer des montants supplémentaires dans la colonne des revenus. Malheureusement, le rapport produit quelques résolutions plutôt générales et sans grands effets immédiats sur cette question (52, 53 et 54). Le peu de vigueur du rapport Godbout à ce sujet me renverse alors que plusieurs groupes canadiens et québécois ont révélé, depuis quelques années, que des milliards de dollars s'accumulent dans les Antilles, sans qu'ils servent au développement, même si ce capital provient d'entreprises qui ont été traitées généreusement sur le plan des crédits d'impôt et de la fiscalité en général par le Québec et le Canada. Par exemple, une compagnie établie

ici peut y enregistrer ses pertes et payer moins d'impôt tandis que ses filiales, installées dans les Caraïbes, y accumulent les bénéfices qui ne seront pas taxés. Les groupes qui exigent des mesures contre l'évasion fiscale ont pourtant suggéré des modalités très concrètes pour la réduire.

La situation est telle, que même le FMI et l'OCDE s'intéressent à la question depuis quelque temps. Un scandale tel, que ces institutions internationales et même le G20 réunis à Toronto ou à Londres ont proposé plusieurs mesures pour limiter cette évasion fiscale. Nos gouvernements se traînent les pieds plutôt que de décider de mesures draconiennes nécessaires pour retrouver les milliards perdus dans la filière des paradis fiscaux. Ils recourent toujours à leur sempiternel argument : les investisseurs vont fuir le pays si la fiscalité ne leur est pas favorable. Pourtant, le FMI a déjà affirmé que le Canada pourrait facilement augmenter de 15 % l'impôt des riches (individus et compagnies) sans provoquer la fuite des capitaux (*Le Devoir*, 10 oct. 2013). Il y a aussi les arguments sur les mérites des investisseurs et leurs qualités d'entrepreneurs. Mais on oublie que pour produire des biens, des services et de la richesse, ces investisseurs profitent des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires du Québec, d'une main-d'œuvre bien formée, d'un encadrement légal qui les protège, d'un système de santé pour leurs travailleurs, de réseaux commerciaux, de consulats et d'ambassades à travers le monde pour faciliter leurs affaires, d'un système boursier, d'une banque centrale et j'en passe. Cela a un prix et c'est nous toutes et tous qui le payons avec nos impôts.

Nous devons appuyer les groupes qui réclament une véritable équité fiscale et ne pas nous laisser émouvoir par les quelques recommandations trop générales du rapport Godbout à ce sujet. Il faut refuser les visions comptables qui ignorent la vie réelle, qui ont l'air d'oublier que ceux qui sont au haut de la pyramide s'enrichissent de plus en plus, non parce qu'ils sont tellement plus intelligents que le monde ordinaire, mais surtout parce qu'ils ont su exploiter tout ce qui est mis à leur disposition pour brasser leurs affaires. Constaté cela, c'est comprendre qu'il faut que nos gouvernements agissent et empêchent radicalement l'évasion fiscale sous toutes ses formes.

C'est une condition essentielle pour que les gouvernements aient davantage de revenus afin d'assurer à toutes et à tous des conditions de vie adéquate. Comme personnes âgées, nous continuons largement de faire notre part et nous ne sommes pas portées à applaudir aux quelques baisses d'impôt promises, car nous savons qu'elles sont, hélas, accompagnées d'autres mesures !

### Pour en savoir davantage :

*Rapport de la commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, 19 mars 2015 sur le site [examenfiscalite.gouv.qc.ca](http://examenfiscalite.gouv.qc.ca)

*Le prix à payer*, documentaire de Harold Crooks, Canada, 2014

*Paradis fiscaux : la filière canadienne* de Alain Denault, Éd. Eco société, 2014

*Les milliardaires* de Linda Mcquaid et Neil Brooks, Éd. Lux, 2013



Micheline Jourdain  
25 mars 2015

## Occupons-nous

**M**algré le froid mordant de ce 28 janvier 2015, plus de 160 personnes se sont présentées au Centre Le Carlton pour participer à la journée annuelle d'information organisée par l'AREQ-Montréal. Assurances, testament et mandat en prévision de l'inaptitude, santé et consommation de médicaments constituaient le menu de cette année. Nul doute, ces sujets avaient suscité beaucoup d'intérêt!

**A**près le mot de bienvenue prononcé par Micheline Jourdain, présidente régionale, Louis-Georges Boissy aborda le premier thème, *Nos assurances*. Louis-Georges Boissy est membre du comité national des assurances et responsable de ce dossier à la région de Montréal; il a d'abord mentionné que le coût des primes en vigueur pour l'année 2015 avait été publié dans la revue Quoi de neuf. Par la suite, il a donné quelques conseils à propos des frais médicaux à consigner en vue des déclarations de revenus citant notamment le fait qu'il ne faut pas oublier d'y inclure les paiements faits à ASSUREQ et à la RAMQ pour la partie assurance médicaments. Quelques informations concernant l'assurance voyage, le remboursement des frais de séjour dans une maison de convalescence et les démarches à effectuer lors du renouvellement du permis de conduire pour les personnes âgées de 75 ans et plus ont complété son exposé.



M<sup>e</sup> Chantal Héту, notaire

**À** compter de dix heures, M<sup>e</sup> Chantal Héту, notaire, répondant à une invitation du comité exécutif régional, traita d'abord du mandat en prévision de l'inaptitude. M<sup>e</sup> Héту n'eut pas de difficulté à convaincre les personnes présentes de la nécessité de rédiger un mandat pour faire connaître nos volontés, au cas où, suite à une maladie ou à un accident, on deviendrait incapable de s'occuper de soi ou même de demander à quelqu'un de le faire. Cette situation hypothétique doit être réglée avant qu'elle ne se produise. Désirons-nous être réanimés? Désirons-nous de l'acharnement thérapeutique? Quelle que soit la réponse, elle doit être écrite et connue des gens qui nous entourent. Et la meilleure personne pour préparer un mandat d'inaptitude est un membre de la Chambre des notaires. Le ou la notaire nous aidera à penser à tous les détails qu'il faut préciser dans un tel document et advenant le cas, où, nous deviendrions inaptes, une personne de notre entourage devra le faire homologuer, c'est-à-dire, prouver que c'est bien le dernier mandat que nous avons signé et à l'aide d'une évaluation médicale et d'une évaluation psychosociale prouver que nous sommes



Louis-Georges Boissy, responsable du dossier assurance

# de nos affaires!

Echos  
de nos activités

vraiment devenus inaptes, donc incapables de prendre des décisions. La Chambre des notaires conserve une copie de tous les documents que nous signons devant un notaire.

**A**près une courte pause, M<sup>e</sup> Héту continua sa présentation, cette fois, sur le testament. Elle énuméra les différentes sortes de testaments et s'attarda davantage au testament notarié car c'est celui que l'on peut retracer le plus facilement, au moment où l'on en a besoin, pour la raison expliquée au paragraphe précédent. Si nous voulons que les biens que nous aurons accumulés au cours de notre passage sur terre, soient remis aux personnes de notre choix, il faut absolument faire connaître nos dernières volontés dans un testament. En l'absence de testament, c'est la loi qui s'applique et cela peut contrevenir à la façon dont nous voulons répartir nos biens. Faire son testament, ça ne fait pas mourir et M<sup>e</sup> Héту recommande de le réviser à tous les cinq ans car notre situation peut changer.

**E**nfin, M<sup>e</sup> Héту aborda très brièvement la loi 52 concernant les soins de fin de vie, car cette loi n'entrera en vigueur qu'en décembre prochain. Une seule chose est indéniable, c'est que l'assistance médicale à mourir ne sera accordée que si le malade qui la demande est lucide et plusieurs conditions devront être respectées. Cependant, cette loi prévoit aussi une augmentation de maïsons de soins palliatifs.

**L**es personnes présentes ont pu poser quelques questions à M<sup>e</sup> Héту, mais elles auraient aimé en poser davantage. Malheureusement, c'était l'heure du dîner. Peut-être avons-nous trop de matière pour l'avant-midi? M<sup>e</sup> Héту en était à sa troisième visite lors d'une telle journée, mais c'est la première fois que nous manquons de temps pour bien conclure.

**E**n après-midi, un pharmacien, Martin Marceau était notre invité. Survivant du cancer, grâce à la médecine traditionnelle, mais surtout grâce à une bonne connaissance du corps humain et de ses besoins et au respect de ces derniers, Martin Marceau est devenu un conférencier qui traite de santé et des moyens de la conserver. D'après lui, la santé est la responsabilité de chacun. Pour être en santé, il faut être heureux, avoir de bonnes pensées et être à l'écoute de soi.

**S**elon Martin Marceau, le corps a besoin, dans l'ordre, d'oxygène, d'éliminer, d'eau, de lumière et de nourriture. Concernant la nourriture, celle que l'on prépare à la maison est préférable à celle que l'on peut acheter toute prête et le sel doit être utilisé avec parcimonie. Des conseils pour bien dormir comme ne pas manger de sucre en soirée, cesser toute activité (télévision, ordinateur, etc.) une heure avant de se coucher, d'autres pour renforcer le système immunitaire



*Martin Marceau, pharmacien*

comme manger des fruits et des légumes et prendre des probiotiques en supplément alimentaire, ont intéressé l'auditoire. Décidément, Martin Marceau profite d'une santé retrouvée pour faire la promotion de saines habitudes de vie. Sa présentation fut intéressante mais le temps manqua pour une période de questions et la dernière partie de son exposé fut donnée à un rythme plutôt rapide.

**A**insi se termina une journée bien remplie. Comme nous en avons l'habitude, une feuille d'évaluation avait été remise à toutes les personnes présentes. Une grande majorité la compléta en signifiant leur entière satisfaction pour cette journée et en formulant quelques suggestions pour l'an prochain.

*Gaétane Lebel-Fillion  
et Lise Labelle  
Secteur Ahuntsic-Ouest (06-N)*

# Romp le silence



Elsie Lavoie

Le vendredi 5 décembre dernier, nous étions invités à participer à une activité organisée par le comité de la condition des femmes. Lors de cet après-midi, nous étions plus d'une soixantaine dans la salle, dont quelques hommes. À l'arrière, il était possible de se procurer certains produits des artistes et artisans de la région ainsi que des produits équitables au profit de la Fondation Léo-Cormier.



René Charette livre un témoignage concernant les tristes événements du 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique.

Notre collègue, René Charette, a d'abord livré un témoignage émouvant en cette veille du 25<sup>e</sup> anniversaire des tristes événements du 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique. Un tireur muni d'une arme semi-automatique a abattu quatorze jeunes femmes et en a blessé plusieurs autres.

René a travaillé à l'École Polytechnique pendant quarante ans et il les a toutes connues sauf une (allée rejoindre son ami). René a réussi à les faire revivre en les NOMMANT l'une après l'autre, en précisant leur âge et en parlant de leur parcours scolaire ou de leur emploi.

Puis Béatrice Vaugrante, directrice générale de la section francophone d'Amnistie Internationale (AI), ayant été demandée à Ottawa pour une conférence nationale, a dû être remplacée par Perrine Curé, jeune militante qui connaît bien le dossier des femmes. Un des objectifs d'Amnistie Internationale est de faire cesser la violence faite aux femmes. Cette violence est souvent sous-évaluée et rarement punie. AI considère les droits sexuels et reproductifs comme un droit inaliénable des femmes et des filles. Ces dernières vivent souvent l'insécurité physique, financière, psychologique et émotionnelle dans des États où la corruption fait fi des droits de la personne. L'appauvrissement entraîne des conséquences désastreuses pour les femmes, leur famille et leur communauté. AI s'implique sur le plan international, surtout dans les milieux les plus pauvres pour influencer les législateurs afin de protéger les droits des femmes et les aider à s'organiser. AI se heurte toutefois à des problèmes dans la mise en appli-

cation des lois. AI fait campagne pour que cessent les disparitions, le harcèlement, la violence conjugale, les viols, les mariages d'enfants (48 % au Burkina Faso, malgré la législation qui l'interdit), les grossesses précoces, les mutilations génitales, les crimes d'honneur, l'esclavage. Les pays dits développés ne sont pas épargnés: au Canada, rappelons-nous la campagne *Agression non dénoncée* qui illustre bien l'ampleur de la culture du viol. Les femmes autochtones disparues, les meurtres de femmes pour des questions d'honneur, le laxisme dans la protection des droits de certaines immigrantes sont des situations vécues au Canada et qui créent chez les femmes, à tort ou à raison, une méfiance envers un système qui ne semble pas les protéger suffisamment.

Il est urgent de rompre le silence et de dénoncer toute forme de violence. Amnistie Internationale dénonce, suscite des débats et éduque. Elle agit «en favorisant l'implication des femmes dans les processus de prévention et de résolution de conflits, en établissant des partenariats efficaces, en faisant des démarches auprès des États et des entreprises afin que hommes et femmes puissent connaître un traitement plus équitable». Les mouvements québécois pour les droits des femmes sont une référence importante.

En fin de rencontre, Perrine Curé nous a invités à poser un geste concret: rédiger une carte de vœux à une femme emprisonnée sur une base discriminatoire. «Il ne faut pas minimiser l'importance d'une carte ou d'une signature», dit-elle. En effet, 66 % des personnes qui reçoivent ces cartes sont, par la suite, libérées.



Perrine Curé  
d'Amnistie internationale

Elsie Lavoie  
Secteur Ahuntsic-Ouest (06-N)

# Journée internationale des femmes



Des membres attentifs au propos des conférencières.

**« Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche. »**

Coalition montréalaise de la marche des femmes.

Le comité régional de la condition des femmes a merveilleusement souligné cette journée en invitant hommes et femmes à participer à un dessert-causerie. Des artistes de la région ont exposé leurs œuvres et, comme par le passé, des produits équitables étaient vendus au profit de la Fondation Léo-Cormier. Cette rencontre a eu lieu le lundi 2 mars, au 1200, boul. Crémazie Est. Une centaine de personnes ont participé à cette rencontre. L'accueil fut vibrant et chaleureux.

Notre responsable régionale, Lise St-Pierre, profita de l'occasion pour nous expliquer le thème de cette année: Femmes en marche pour l'égalité, solidaires contre l'austérité. Les coupes gouvernementales font surtout mal aux femmes.

Ensuite, Lise présenta la conférencière invitée, Louise Harel; femme au parcours remarquable, impliquée et toujours engagée dans l'action. Femme politique, ancienne députée à l'Assemblée nationale, plusieurs fois ministre sous le gouvernement du Parti québécois. En 2009, elle entre en fonction comme chef de l'opposition officielle à la mairie de Montréal. Nous sommes en présence d'une femme hors du commun.



Louise Harel relate son long parcours de femme politique.

Madame Harel aurait pu nous entretenir pendant plusieurs heures. Son père, historien et enseignant (1940), lui a inculqué l'art de la discussion et l'importance de l'école publique. Son enfance fut baignée dans des conversations d'où ressortait l'importance pour une femme d'assumer des responsabilités administratives.

Depuis, elle porte le flambeau du projet social qui tend vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces dernières doivent faire des pas de géant. Elle souligne l'apport exceptionnel de Lise Payette, Thérèse Lavoie-Roux, Monique Gagnon-Tremblay pour ne nommer que celles-là. Tous partis confondus, ces femmes ont fait consensus à l'Assemblée nationale pour permettre l'adoption de lois qui ont amélioré la vie des femmes. En voici quelques-unes: les lois sur le

patrimoine familial, l'équité salariale, l'avortement et les garderies. Après ce bref exposé, madame Harel a répondu à quelques questions concernant les services à la petite enfance, la formation de la main-d'œuvre, la diminution des services publics, les écoles privées ou publiques, les indemnités de départ, le système de santé. Toujours active et engagée, elle se trouve privilégiée. Présentement, elle collabore à Radio Ville-Marie. Elle nous a convaincus de l'importance de la lutte féministe, de participer à des comités de consultation. N'oublions pas, les victoires sont fragiles.

Après une pause, Lise nous présenta Rita Quesnel, directrice régionale de Tel-ânés. La dynamique conférencière exposa les services d'écoute téléphonique offerts par son organisme communautaire à but non lucratif. Le vieillissement amène plusieurs changements qui peuvent être cause de stress, comme



Rita Quesnel de Tel-ânés

la retraite, les changements physiques, la perte du conjoint, un déménagement non désiré... Vieillir heureux est possible, à certaines conditions: il faut être ouvert, connaître les ressources disponibles, tendre la main aux autres et se laisser aider. L'objectif poursuivi par Tel-ânés est précisément de permettre aux aînés de s'exprimer afin de briser l'isolement et d'offrir des ressources en cas besoin. L'écoute comporte plusieurs bienfaits; elle dédramatise les situations, calme, rassure, etc. Cet organisme encadre et soutient également les proches aidants. N'étant généralement pas bien préparés, ces derniers font souvent face à de l'incertitude, de la fatigue physique et psychologique, des préoccupations multiples, des dépenses supplémentaires, de l'isolement, des difficultés à demander de l'aide à la famille...

Tel-ânés est accessible gratuitement par téléphone (514 353-2463) et aussi par Internet.

Ginette Morin  
Secteur Ahuntsic-Est (06-A)

# La loi 10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

## La première d'une série de trois lois pour modifier notre système de santé.

Le 29 janvier dernier, les responsables de l'action sociopolitique de la région ont eu la chance de recevoir Ginette Plamondon, conseillère à l'AREQ. Celle-ci nous a entretenus entre autres, de la loi 10 qui a été adoptée sous le bâillon en février dernier et dont le ministre Barrette souhaite la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> avril.

La loi 10 modifie l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux. Son objectif est de favoriser et simplifier l'accès aux services par l'intégration régionale des services de santé. C'est la première loi d'un organigramme qui comportera 2 autres lois : la loi 20 et la loi 28.

Pour réaliser cette intégration régionale, la loi 10 crée des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), qui engloberont les agences de la santé et des services sociaux, (CSSS), les centres de santé et de services sociaux, (CLSC) les centres de réadaptation, les centres jeunesse, et les CHSLD. Il y aura 5 CISSS sur l'île de Montréal.



## Cette réforme est, peu rassurante, précipitée et antidémocratique.

**Pourquoi est-elle peu rassurante?** Elle ne répond pas aux besoins de la population, ni à l'organisation des soins et des services de santé. Le ministre de la santé se donne le contrôle total du système. Cette loi n'apporte pas de solution aux besoins d'hébergement et de soins de longue durée pour les aînés. Elle coupe dans les programmes sociaux et de prévention.

**Pourquoi est-elle précipitée et antidémocratique?** Elle a été adoptée sous le bâillon, sans réelle volonté de consultation. Il y aura un recul de la participation citoyenne dans les conseils d'administration. Les recours seront plus difficiles à exercer à cause de la sous-traitance et de la privatisation du réseau.

## Cette réforme est préoccupante, inquiétante et antisyndicale.

**Pourquoi est-elle préoccupante pour les régions?** Il y aura centralisation des services dans les grands centres ; le niveau de gestion local sera aboli ; les décisions ne seront plus adaptées à la réalité régionale et l'éloignement des CISSS nuira à l'offre de services.



**Pourquoi est-elle antisyndicale?** Rien n'est prévu pour assurer la stabilité des équipes soignantes; tous les travailleurs et travailleuses d'un CISSS devront être syndiqués dans la même organisation; le droit du personnel de choisir sa représentation syndicale est balayé du revers de la main.

**Pourquoi est-elle inquiétante?** Elle imite la réforme albertaine de la santé qui s'est avéré un échec retentissant: explosion des coûts, augmentation très importante de la bureaucratie, déclin dans l'offre de services et attente interminable pour les patients. Cette réforme albertaine a été condamnée en 2013 par l'Alberta Health Society.

**Cette loi suscite une opposition quasi unanime:** le milieu médical, les chercheurs et les spécialistes en santé, les organisations communautaires et les syndicats. Seule la Fédération des Chambres de Commerce appuie le projet.

**La loi 10 a été adoptée le 13 février dernier sous le bâillon.** Tous les partis d'opposition ont été unanimes pour s'opposer au contenu de la loi: les commentaires des divers partis dans les médias:

- La nouvelle loi ne changera rien au problème de l'accès au réseau; bien au contraire elle paralysera.
- L'intransigeance du ministre dont la réforme comporte de nombreux risques et qui entraînera des coûts supplémentaires.
- Il faut s'inquiéter du pouvoir accordé au ministre, qui sera capable de transférer au secteur de la santé des fonds prévus pour les services sociaux.

Pour sa part, la Fédération des chambres de commerce appuie ce projet qui annonce une privatisation du système et une réduction du rôle de l'État.



Viviane  
Lacroix-Lapierre

## Que pouvons-nous faire maintenant nous comme retraités ?

### S'informer :

- Lire le mémoire de la CSQ sur le site de l'Assemblée nationale  
[www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CSSS/mandats/Mandat-25777/memoires-deposes.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CSSS/mandats/Mandat-25777/memoires-deposes.html).
- Suivre les travaux et prises de position de la Coalition Solidarité Santé  
[www.csante.com](http://www.csante.com)

**Observer** les effets de cette réforme sur l'accès à nos services.

**Participer** aux actions recommandées par notre association, l'AREQ.

La restructuration de notre système de santé est en marche. Il y a péril en la demeure.

Sources d'information :

- Conférence de Madame Ginette Plamondon le 29 janvier aux responsables de l'action sociopolitique de Montréal.
- Documents CSQ, C'est malade comme réforme !
- Les médias.

Viviane Lacroix-Lapierre  
Secteur Du Ruisseau Raimbault (06-B)  
Coresponsable du comité d'action sociopolitique



Micheline Jalbert



En décembre dernier, le conseil régional de l'AREQ a adopté un projet de compensation des gaz à effet de serre (GES) pour les activités de l'AREQ-Montréal. De quoi s'agit-il et pourquoi un tel projet?



## Un projet de compensation des GES

**Les GES sont produits par la combustion** de substances organiques ou fossiles. Cette production de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) crée une augmentation des températures au niveau du sol. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre. Naturellement, les GES retiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre et permettent le développement et le maintien de la vie sur terre. Depuis l'ère industrielle, l'utilisation de combustibles fossiles (pétrole, charbon et gaz naturel), la déforestation et l'enfouissement des déchets ont contribué à l'augmentation des GES et, par conséquent, à la hausse des températures. Ce phénomène engendre des effets néfastes sur notre environnement. Selon le D<sup>r</sup> François Reeves dans son livre *Planète Cœur*, la santé de notre planète et la nôtre sont intimement liées et agir sur notre environnement représente un geste pour notre santé collective.

La compensation des GES vise à réduire l'effet du CO<sub>2</sub> sur l'environnement, notamment au moyen de la végétation qui en permet l'absorption.

L'objectif du projet est de recueillir des fonds pour appuyer des projets visant à réduire les GES et à diminuer les îlots de chaleur dans notre région.

*« Comment ça fonctionne :*

*La région et les secteurs font l'estimation du kilométrage parcouru par les véhicules des membres pour les activités régionales et sectorielles.*

*Un mode de calcul est utilisé pour déterminer la quantité de CO<sub>2</sub> produit par l'utilisation des véhicules pour se rendre aux activités de la région ou du secteur.*

*Une compensation financière est établie par rapport à la production de GES.*

*À la fin de chaque année, la région recueille les sommes des secteurs qui participent au projet et détermine ainsi la somme qu'elle doit elle-même verser; elle remet ces sommes à un organisme qui œuvre dans le cadre de projets de développement durable dans la région. »*

Bien que minime, ce geste est important, car il correspond à quelques dizaines de dollars, mais additionné à des milliers d'autres, l'ensemble de ces gestes peut changer notre monde.

Micheline Jalbert  
Secteur Au pied du courant (06-F)  
Responsable du comité environnement et développement durable



Roger Robert

## la Marche du Courage Procure

Depuis déjà 9 ans, la Marche du Courage PROCURE\* célèbre les hommes et la vie.

**Le dimanche 21 juin 2015**, des membres du comité de la condition des hommes (CCH) participeront à la **marche de 5 km** sur le site du Parc Jean-Drapeau (Île Sainte-Hélène)

Les fonds amassés lors de cette journée serviront non seulement à lutter contre le cancer de la prostate par la recherche grâce à la biobanque, mais aussi à fournir de l'information et à sensibiliser les hommes et les aidants naturels.

Joignez-vous aux membres du CCH.

**Inscrivez-vous** à la Marche en remplissant le formulaire d'inscription

<http://www.marcheducourage.ca/fr/register/>

Coût 50 \$

Heure	Description
<b>8 h 30 – Inscription</b>	Ouverture des kiosques et de l'inscription (jeux gonflables, amuseurs etc.)
<b>9 h 30 – Réchauffement</b>	Réchauffement avec un animateur et discours du président d'honneur
<b>10 h 00 – Départ de la marche</b>	On coupe le ruban et les marcheurs parcourront les 5 km de marche
<b>12 h 00 – Lunch et remise de prix</b>	Sandwich et boisson pour tous les participants
<b>13 h 30 – Clôture de l'événement</b>	Clôture de l'événement

Le CCH aimerait que tous les participants membres de l'AREQ se regroupent. On se rencontre près de la table de l'accueil le 21 juin entre 8 h 30 et 9 h 30.

**Vos amis ne sont pas disponibles?** Demandez-leur de vous parrainer.

Faites équipe avec nous le 21 juin prochain, faites-le pour les hommes de votre vie, faites-le pour vous!

**Vous ne pouvez pas être présent?** Parrainer un marcheur ou une équipe! Votre don vous permettra non seulement de participer à l'événement à votre façon, mais également de contribuer à la lutte contre cette maladie (cancer de la prostate) qui tue en moyenne 85 Canadiens par semaine.

À votre demande, un reçu pour fins fiscales vous sera remis pour tous les dons.

*Roger Robert, secteur Ahuntsic-Est (06-A)  
Responsable du comité de la condition des hommes*

\* Procure est un organisme d'entraide dont le principal objectif consiste à fournir aux scientifiques et à l'humanité tout entière les moyens de contribuer à la prévention et à la guérison du cancer de la prostate.

### Rappel

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE

Vous trouverez dans le numéro de janvier 2015 de *Échos de l'Île*, la convocation officielle à l'assemblée générale régionale de l'AREQ Île de Montréal.

L'assemblée générale constitue le moyen formel pour assurer le fonctionnement de notre vie régionale, pour que vos élues et élus vous rendent des comptes et que nous adoptions notre plan de travail de l'année qui vient, en vue de bien servir les membres. Chaque année, je souhaite que cette assemblée soit la plus conviviale possible et la plus intéressante. En ce sens, cette rencontre se déroule au cours d'une journée où vous pouvez fraterniser avec des collègues au cours des pauses qui sont assez longues, et au cours d'un dîner communautaire. Vous pourrez aussi rencontrer les responsables bénévoles des divers comités de notre région qui vous auront fait rapport des activités de ces comités; vous pourrez aussi visiter l'exposition des artistes, membres de l'AREQ.

Quatre personnes invitées prendront aussi la parole au cours de cette assemblée: le président du Bureau régional de la Fondation Laure-Gaudreault, Jean Falardeau, nouveau retraité et militant très actif tant au sein de l'AREQ que de la FLG, nous parlera de l'action de la fondation; notre compagne Lorraine Pagé, élue en 2013 comme conseillère de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville à la ville de Montréal, interviendra sur la place des dossiers des aînés à la ville et sur son expérience comme conseillère de ville; une personne-ressource de la Table de concertation des aînés de Montréal (TCAIM), Marie Josée Dupuis, nous présentera son travail sur la sécurité des personnes aînées en milieu urbain et enfin Claire Bélanger, membre du conseil exécutif de l'AREQ, s'adressera aussi à notre assemblée.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer, le 21 mai, au Centre d'événements Le Carlton, situé au 8860, boulevard Langelier à Montréal.

*Micheline Jourdain, présidente*

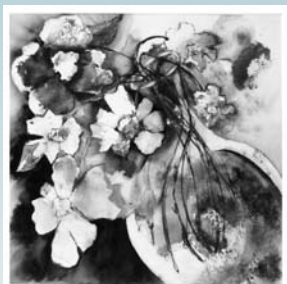
N.B. Une contribution de 20 \$ est demandée pour le dîner et les collations. La région assume l'équivalent de ce montant. Inscription auprès de votre secteur. Cette réunion débute à 9 h 15.



Solange  
Catafard-Mayer

« L'art  
c'est le reflet  
que renvoie  
l'âme humaine  
éblouie de  
la splendeur  
du beau ».

Victor Hugo



Édith Gallien  
Au gré du vent  
Prix Coup de cœur 2014



## Exposition

# lors de l'AGR

### RÉFLEXION

L'art est le rayonnement de la culture de notre époque. Les représentations graphiques nous incitent à des réflexions subtiles, sages, quelques fois provocatrices et souvent stimulantes. Ou tout simplement, nous permettent de passer de bons moments avec l'art et avec nous-même. Revisiter de temps en temps des grands classiques et leurs réflexions sur l'art ne peut nous faire que du bien. À une époque où, trop souvent, on est si pressé qu'on en tombe dans l'inaction, relire des réflexions posées, qui ont survécu au jugement du temps et des hommes, peut devenir un exercice intéressant.

Inspiration : M. Antoni Gelonch-Viladegut : *200 citations sur l'art, les œuvres d'art et les beaux-arts.*

### EXPOSITION

Tous les artistes de la région de Montréal, membres de l'AREQ, sont invités à exposer leurs œuvres (peinture, sculpture, photographie), au Centre d'événements Le Carlton, situé au 8860, boulevard Langelier, Montréal, **le jeudi 21 mai 2015** dès 8 h afin de préparer la salle d'exposition et ainsi vous permettre d'assister à l'assemblée générale régionale qui débutera à 9 h 15.

Un chèque au montant de 300 \$ sera remis à l'artiste dont l'œuvre aura été choisie comme *Coup de cœur*. L'artiste doit remettre son œuvre à l'AREQ-Montréal.

Deux autres artistes recevront chacun une carte-cadeau d'une valeur de 50 \$ pour le prix *Mention* et conserveront leur œuvre.

Venez tous encourager les artistes et voter pour votre *Coup de cœur*!

### INVITATION

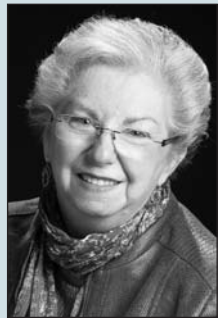
Les membres du comité des arts visuels de la région de Montréal lancent une invitation particulière à toutes les personnes qui sont intéressées à partager leur art avec nous. Que vous soyez débutant ou expert, nous serons heureux de vous accueillir dans notre groupe. Les échanges et la communication permettent de profiter de l'expertise de chacun.

**Chers membres et chers artistes, nous vous attendons avec plaisir.**

Inscription pour l'exposition avant le 1<sup>er</sup> mai 2015 auprès de votre responsable de secteur ou auprès de : Solange Catafard au 514 382-4988 ou [scatafard@yahoo.ca](mailto:scatafard@yahoo.ca)

Solange Catafard-Mayer  
Secteur Du Ruisseau Raimbault (06-B)  
Responsable du comité des arts visuels

# La vie dans les secteurs



Marie Barrette

Cette chronique vise à faire connaître, à partir de l'information publiée dans les bulletins/lettres mensuelles/sites web ou reçue par courriel/téléphone, diverses activités prévues dans les secteurs. Elle veut stimuler l'échange, la participation et susciter de nouvelles idées. Pour ce faire, les personnes à la présidence des secteurs sont priées de faire parvenir l'information à l'auteure de la chronique.



Lise Labelle

## Merci Marie!

Au cours de l'automne 2014, Marie Barrette nous a prévenus de sa décision de mettre fin à sa collaboration au bulletin régional. Responsable de la chronique « La vie dans les secteurs », depuis janvier 2007, elle a présenté les

activités que les différents secteurs pouvaient offrir à l'ensemble des membres dans vingt-six numéros.

Au fil des ans, des secteurs de plus en plus nombreux ont partagé qui, une conférence, qui, une visite au musée, qui, la découverte d'un quartier, avec l'ensemble des secteurs. À chaque trimestre, Marie se chargeait de rappeler aux personnes présidentes de secteur de lui envoyer la liste de ce qu'elles voulaient publiciser dans le bulletin. Par la suite, avec une plume alerte, toujours joyeuse, s'inspirant parfois des saisons, utilisant une langue métaphorique, elle rédigeait un mot de présentation et une conclusion avec un style, j'oserais dire, tout en délicatesse.

Marie, ta poésie nous manquera, mais nous savons que tu veux réaliser de nouveaux projets. Comment te remercier pour cet engagement de presque neuf ans! Je ne trouve pas d'autres mots que « Mille mercis pour cette collaboration très appréciée et bonne chance pour l'avenir. » N'oublie pas que nous aurons toujours un espace pour toi, s'il t'arrive de rédiger un texte susceptible d'intéresser les membres de l'AREQ-Montréal.

Lise Labelle, secteur Ahuntsic-Ouest (06-N)  
Répondante politique du bulletin régional et du site WEB

## Printemps!

*Renaissance... Éclatement de la vie et de la beauté en ce début de mai! Saison récurrente et pourtant toujours nouvelle, le printemps laisse libre cours à l'élan vital des arbres, des fleurs... et des cœurs. Tout devient léger, lumineux, tant l'éclat des yeux des filles que les sourires moqueurs des garçons! Cette vitalité déborde dans les gambades joyeuses des enfants et s'affirme dans les pas assurés des aînés.*

*Laissons circuler librement cette énergie qui nous invite à prendre l'air, à marcher en profitant de la tiédeur des jours pour respirer ces arômes neufs, pour apprécier la caresse câline du soleil sur nos peaux enfin dénudées.*

*En cette saison, les secteurs semblent avoir prévu des activités à l'interne dont, entre autres, les assemblées générales annuelles auxquelles tous leurs membres sont cordialement attendus.*

*Voici toutefois quelques invitations.*

### Secteur MONTRÉAL-NORD

#### POUR LE CORPS ET L'ESPRIT

Le secteur offre à ses membres des cours d'aquaforme, de cardio, de danse en ligne, de scrabble et de stretching. Des membres des autres secteurs peuvent également s'y inscrire et ils y seront accueillis avec plaisir.

Pour information, veuillez communiquer avec  
Lyse Gagné au 514 328-1286.

### Secteur POINTE-AUX-TREMBLES

#### POUR L'AVENTURE ET LA DÉCOUVERTE

**La Louisiane** en avion (une escale, aucun vol direct de Montréal). Guide québécois, monsieur Christian Dionne. Autocar de luxe. Nous entrerons dans le cœur de cet état gorgé d'histoire: esclavage et déportation des Acadiens, sans oublier le blues et le jazz de la Nouvelle-Orléans.

**Coût:** 2 499 \$ en occupation double, incluant avion, hôtel, guide francophone, et presque tous les repas et pourboires. Informez-vous pour voir le voyage détaillé

Un voyage en Louisiane, en avion, du 5 au 12 octobre 2015.

Hâtez-vous! Il ne reste que 5 chambres.

Date limite d'inscription: 30 juin

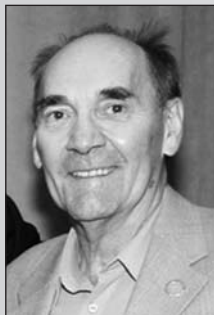
Pour information: Carole Beaulne 450 585-7423  
courriel: bclne@videotron.ca

Avec ce numéro de *Échos de l'Île*, se termine ma participation à la rédaction de cette chronique. Je remercie le comité du journal pour son accueil et son soutien précieux. Merci également aux personnes à la présidence des secteurs pour leur généreuse contribution en ouvrant certaines de leurs activités aux membres de la région.

Puissiez-vous chaque jour tout au long de l'été qui vient, goûter pleinement « l'heure délicieuse où le soleil, épuisé par sa course, paresse sur les terrasses avant de se coucher; l'heure que l'on voudrait d'autant plus éternelle qu'on la sait fugitive. »<sup>1</sup> C'est la grâce que je nous souhaite avec volupté!

Marie Barrette, secteur Du Ruisseau Raimbault (06-B)

<sup>1</sup> Françoise Dorin, *Les lits à une place*



Edward Zegray

## Message du responsable du dossier retraite et indexation

Votre comité régional de la retraite et de l'indexation (CRI) a pris connaissance du plan d'action national pour le triennat à la suite de la rencontre du responsable régional avec le comité national de la retraite (CNR). Parmi les actions identifiées, au premier plan se trouve la poursuite de la lutte contre l'appauvrissement du pouvoir d'achat des personnes retraitées. Une deuxième action comprend l'analyse de l'impact sur les rentes de retraite à la suite des changements au programme de la sécurité de vieillesse (l'admissibilité va passer de 65 à 67 ans) à cause de la coordination qui existe à 65 ans entre la RRQ et les rentes de la CARRA. La troisième action est de réitérer notre demande que l'indexation pour les années 82 à 99

soit versée dès que les surplus dépassent 10 % et que le gouvernement verse sa part (jusqu'à la pleine indexation), et que la table de travail avec le gouvernement soit établie.

Outre le plan d'action, les membres du CRI ont pris connaissance des offres gouvernementales touchant les régimes de retraite du secteur public, déposées en vue des négociations 2015. Une des demandes spécifiques de la partie patronale est d'amorcer des discussions sur l'éventualité d'une indexation conditionnelle des rentes pour les futurs retraités. Rappelons que, le 9 février 2015, en collaboration avec les autres membres du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR), l'AREQ a participé à un point de presse pour dénoncer ces offres et pour réclamer une rencontre avec le président du Conseil du trésor. «Les données le prouvent, il n'y a absolument aucune

raison de s'attaquer au RREGOP.» a souligné Pierre-Paul Côté, le coporteparole du GTAR. Par la suite, le président du Conseil du trésor a accepté de rencontrer les porte-paroles du GTAR le 23 février 2015.

Les responsables nationaux, régionaux et sectoriels de la retraite ont pris l'engagement de partager l'information reçue et de cibler la défense des régimes à prestations déterminées. Pour concrétiser ces actions, les moyens comprennent la diffusion d'information par des articles dans différents bulletins, dont celui-ci. Les membres du CRI examinent aussi la possibilité d'organiser des rencontres à ce sujet. Nous vous tiendrons au courant des développements.

*Edward Zegray*

*Secteur Parc Maisonneuve  
Responsable du comité de la retraite  
et de l'indexation*

## MONTRÉAL et nous

Nous poursuivons notre chronique concernant la ville de Montréal et les personnes âgées. Depuis octobre dernier, la Table de concertation des aînés (TCAIM) a rencontré à deux reprises M<sup>me</sup> Monique Vallée, conseillère de l'arrondissement La Salle et membre du conseil exécutif de la ville de Montréal. En plus des dossiers du développement social et de l'itinérance, M<sup>me</sup> Vallée est responsable du dossier de la condition de vie des aînés. La TCAIM a souhaité que la ville et ses arrondissements reprennent activement les recommandations du rapport MADA (Montréal amie des aînés) résultant d'une consultation de l'administration précédente auprès des personnes âgées et elle a proposé un mécanisme de concertation permanente entre la ville et les aînés. Un dossier à suivre. En novembre dernier,

nous avons invité M<sup>me</sup> Vallée à venir à notre assemblée régionale, mais son emploi du temps est trop chargé.

Par ailleurs, en janvier dernier, la ville de Montréal a organisé une consultation au sujet de la décision de Postes Canada de mettre fin prochainement à la livraison du courrier à domicile dans les grands centres urbains. Le 17 janvier dernier, j'ai présenté avec Danielle Wolfe, présidente du secteur Du Ruisseau Raimbault et secrétaire du conseil exécutif de la région, un mémoire à la Commission de développement social de la ville de Montréal afin que la ville intervienne auprès de Postes Canada pour surseoir à ce projet. Plusieurs groupes qui représentaient des personnes âgées et d'autres groupes communautaires de Montréal ont aussi participé à cette consultation. Nous croyons irréaliste le projet d'installer des boîtes communautaires dans une grande agglomération comme

Montréal et nous constatons que les personnes âgées ne seraient pas bien servies par la décision de Postes Canada, car, une large majorité d'entre elles n'étant pas reliées à Internet, elles reçoivent encore beaucoup de courrier par la poste. Déjà, des entreprises privées prennent la relève de Postes Canada dans certaines banlieues et offrent aux citoyens d'aller chercher leur courrier à leur boîte postale pour la somme de 3,99 \$ par semaine. Est-ce que Postes Canada entreprendrait dès maintenant les étapes de la privatisation de ce service essentiel? À la suite du rapport de la Commission de développement social, le conseil municipal a exigé un moratoire sur la décision de Postes Canada. Vous pouvez consulter les mémoires à ce sujet, dont le nôtre, sur le site de la Commission.

*Micheline Jourdain*

*Présidente régionale et représentante de  
l'AREQ-Montréal à la TCAIM*

# Je **connais** mon régime d'assurance

Capsules d'information préparées par Murielle Tessier,

responsable de la région de l'Outaouais et mises en forme par Lise Labelle

**1** François a pris sa retraite, il y a quelques années (avant l'âge de 65 ans). Puisque son épouse, plus jeune, travaillait toujours et que l'entreprise lui offrait un bon régime d'assurance médicaments et maladie, ils ont choisi la protection familiale offerte par l'entreprise. Aujourd'hui, la conjointe prend sa retraite. François n'aura plus d'assurance. Peut-il revenir au régime collectif ASSUREQ? Que doit-il faire?

François doit vérifier s'il a demandé une exemption au moment de sa retraite. Si non, tout retour est impossible. Si oui, il peut adhérer à l'assurance collective ASSUREQ. Il peut choisir le statut de protection désiré (individuel, familial, monoparental) et le régime Santé ou Santé Plus. François et son épouse devront aussi s'inscrire auprès de la RAMQ pour les médicaments. François a 90 jours à partir de la fin de la couverture de l'assurance de sa conjointe pour mettre fin à l'exemption.

Pour ce qui est de l'assurance vie, il doit y avoir adhéré lors de sa demande d'exemption. S'il ne l'a pas fait, il n'a pas accès à l'assurance vie avec ASSUREQ.

PS: N'oublions pas que lors du décès de l'adhérent, le conjoint dispose de 90 jours pour accéder aux assurances maladie et vie.

**Brochure p. 6 1.4 et p. 7 1.5, p. 11 1.9**

**2** Germaine a besoin d'un appareil auditif selon l'audioprothésiste. Quels choix s'offrent à elle?

Pour obtenir sans frais, un modèle unique par la RAMQ, Germaine doit avoir une perte auditive de 35 décibels. (ce n'est pas le plus performant...)

La RAMQ rembourse l'achat, le remplacement, le coût de la pile. Si elle choisit un modèle plus sophistiqué, SSQ lui remboursera 80 % de l'appareil, maximum 560 \$ pour une période de 48 mois consécutifs. La garantie couvre les frais de l'audioprothésiste ainsi que les frais d'ajustement, de remplacement ou de réparation d'un appareil. Aucune ordonnance médicale n'est requise.

**Brochure p. 15 et p. 23 2.2.8-1**

**3** Diane demeure seule. Elle subit une chirurgie à l'hôpital, s'en remet bien et retourne à la maison, 3 jours plus tard. Le lendemain, elle se rend compte qu'elle est encore trop faible pour se soigner elle-même. Elle demande alors un séjour dans une maison de convalescence et réclame un remboursement à la SSQ. Sa demande est refusée. Pourquoi et qu'aurait-elle dû faire?

Le séjour doit être consécutif à une chirurgie d'un jour ou à une hospitalisation c'est-à-dire sans aucun retour à la maison. De plus, il doit être prescrit et justifié par un médecin en remplissant le formulaire disponible auprès du service à la clientèle de SSQ. Ce formulaire n'est pas sur le site «Accès aux personnes

assurées». Il est donc important, lorsque c'est possible, d'en planifier toute l'organisation. Dans le cas d'une chirurgie non planifiée, il faut s'assurer d'avoir une ordonnance médicale et de communiquer avec SSQ avant de se rendre dans une maison de convalescence. Il serait important d'aviser un membre de sa famille d'une telle démarche. SSQ pourrait rembourser 80 %, maximum 60 \$/jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée maximale de 120 jours/année civile.

**Brochure p. 19 2.2.4-5**

**4** Pierre a pris sa retraite à 58 ans et a retenu le choix 3 en assurance vie (montant de protection de 60 000 \$). Il est décédé à l'âge de 72 ans. Sa conjointe s'attend à recevoir ce montant. A-t-elle raison?

Non, car la prestation au décès diminue selon l'âge :

moins de 60 ans choix 3	= 60 000 \$
de 60 à 64 ans choix 3	= 45 000 \$
de 65 ou plus choix 3	= 30 000 \$

**Brochure p. 42 4.1**

**5** Questions-réponses:  
Concernant la facture remise par votre pharmacien :

- Que veut dire contribution maximale?  
Montant maximal par mois que peut payer la personne assurée pour obtenir des médicaments couverts par le régime public incluant la franchise et la coassurance. La contribution maximale est de 83,83 \$/mois (pour les personnes qui ne reçoivent pas le supplément de revenu garanti (SRG) (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014).
- Que signifie montant résiduel?  
Montant que doit payer la personne assurée avant d'atteindre sa contribution mensuelle.
- Qu'entend-on par excédent non assuré?  
Montant à payer, par la personne assurée correspondant à la différence entre le prix demandé par le fabricant et le prix maximum que rembourse la RAMQ.  
Une personne peut aussi avoir à payer un excédent lorsqu'elle achète un médicament plus coûteux (médicament d'origine) que le médicament équivalent (médicament générique) payable par la RAMQ. Dans une telle situation, aucun excédent n'est exigé lorsqu'une ordonnance porte la mention NPES (ne peut être substitué) du médecin ou du dentiste.  
L'excédent n'est pas inclus dans le calcul de la contribution maximale.



# Nouveau pavillon de la CSQ à Montréal: une salle **Micheline-Sicotte**

**M**embre de l'AREQ, du secteur Pointe-aux-Trembles, Micheline Sicotte est décédée le 30 avril 2014 à la suite d'une maladie sournoise qui avait atteint sa mobilité, sa parole et son autonomie. Dès le début de sa carrière d'enseignante, Micheline s'est inscrite dans un double engagement: le syndicalisme et la pédagogie. Deux causes intimement liées pour Micheline.

**Je la vois encore préparer** ses fiches d'enseignement individualisé pour ses élèves de latin et de français. Je la vois organiser ses petits déjeuners matinaux avec ses élèves «en cheminement». Je la vois, enceinte, montée sur le toit de sa voiture à exhorter des grévistes rassemblés devant le bureau du ministre de l'Éducation. Je la vois parcourir la province, faisant la tournée des syndicats durant l'emprisonnement d'Yvon Charbonneau, après la grève du Front commun de 1972. Je l'entends encore intervenir au micro pour gérer les contradictions, rallier les gens et les mobiliser. Je la vois au Conseil des commissaires plaider en faveur des enseignants. Sa vie a été marquée par la générosité et par l'engagement.



À l'avant plan, le fils et la fille de Micheline: José et Éthel  
À l'arrière plan, des collègues de la CSQ ainsi que des amis et amies

**À l'initiative d'Yvon Charbonneau**, dont elle ranimait le courage en 72 à la prison d'Orsainville au moment où il était un peu abandonné par les membres, un groupe de militants et de militantes et de personnes amies de Micheline ont invité la CSQ à poser un geste à sa mémoire. Lors d'une réception pour signaler l'ouverture du nouveau pavillon de la CSQ à Montréal, en janvier dernier, la présidente Louise Chabot annonçait qu'une des salles de ce pavillon porterait le nom de Micheline Sicotte. La CSQ et ses membres lui devaient bien ça.

*Micheline Jourdain*

**Grâce au régime  
Les protections RésAut CSQ,  
vous pouvez économiser plus**

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 888 476-8737  
csq.lapersonnelle.com

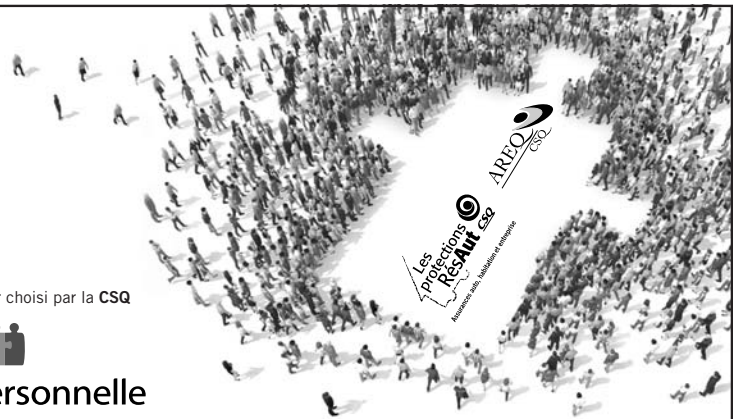


Assureur choisi par la CSQ



**laPersonnelle**

La bonne combinaison.



Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.



# Mot de la trésorière

Au moment où vous prendrez connaissance de cet article, nous serons en pleine saison des assemblées générales sectorielles et dans la préparation de l'assemblée générale régionale, donc nous approcherons de la fin des activités aréquiennes pour 2014-2015.

**Cette année** en fut une au cours de laquelle, des obstacles se sont présentés sur notre chemin au moment de l'organisation de nos activités. Permettez-moi de vous en rappeler quelques-uns et je commencerai par un événement qui remonte à mai 2014 soit l'AGR de l'an dernier. Nous avons demandé au Buffet LDG de nous servir un buffet de qualité supérieure à ce que nous avons eu en 2013. Nous avons allongé le budget et accepté de payer 35 \$ par personne au lieu de 25 \$ comme en 2013. Cependant, nous vous avons demandé seulement 15 \$ pour le dîner, soit le même prix qu'en 2013. Malheureusement, le dîner servi n'était pas à la hauteur de nos attentes; la quantité de nourriture était même insuffisante. Pourtant, Micheline, notre présidente et moi étions allées signer une entente avec cette maison et avons insisté pour avoir un menu généreux. Suite à cet événement, nous avons décidé de ne plus retourner à cet endroit.

**Le 21 mai prochain**, nous irons au Centre Le Carlton où l'on nous préparera un bon goûter en avant-midi et un succulent buffet. L'ensemble incluant le prix de la salle nous coûtera 42 \$ par personne. Vous serez appelés à contribuer pour environ la moitié, soit 20 \$.

**En janvier dernier**, nous avons prévu tenir la journée «Occupons-nous de nos affaires» au CFACQ, et nous

avons demandé aux personnes présidentes de secteur de nous envoyer les inscriptions pour le 15 janvier. Le soir du 14 janvier, nous avons les inscriptions de 9 secteurs sur 12 et nous avons déjà 107 personnes inscrites alors que la salle du CFACQ ne peut pas en recevoir plus de 110. Il a fallu réagir très vite car nous n'avions pas prévu de plan B. Alors nous en avons «dessiné» un. On irait au Centre Le Carlton, mais le montant de 10 \$ demandé pour une boîte à lunch qui devait en coûter 14 \$, ne couvrirait pas la somme demandée. Nous avons négocié pour s'en tenir à un montant de 30 \$ incluant taxes et service, alors que le prix habituel est de 35 \$ + taxes et service. Nous avons eu un menu simplifié, mais bon, et la région a déboursé 20 \$ par personne qui a participé à cet événement.

**En mars**, nous avons célébré la Journée internationale des femmes au CFACQ et lorsque nous sommes arrivés, vers midi trente, il n'y avait plus de places pour stationner. Il a fallu attendre que des places se libèrent et 96 personnes ont participé à cet événement, mais il y en a sûrement qui ont rebroussé chemin.

**Cette semaine** (semaine du 23 mars), j'ai reçu un appel du CFACQ pour nous informer que nous ne pouvions plus utiliser leur salle, le 22 avril, Jour de la Terre, car ils en ont besoin. À un mois d'avis alors que tout était

bien ficelé. Par contre, je dois vous dire que le CFACQ ne nous a pas facturé pour la réservation du 28 janvier que nous avons annulée à 10 jours d'avis.

Heureusement l'Institut culinaire St-Pius-X peut nous accueillir à la bibliothèque et les étudiants nous prépareront le goûter, ce qui évitera à des membres du comité de l'environnement de faire des emplettes.

Pourquoi je vous raconte ces événements? Mon intention est de vous demander de nous aider **en vous inscrivant le plus rapidement possible aux activités régionales et en honorant votre engagement** lorsque vous vous êtes inscrits à une activité. Notre engagement est bénévole et nous y consacrons de nombreuses heures, car nous désirons toujours vous offrir le «meilleur» à meilleur coût, mais je crois important que vous sachiez qu'il arrive des situations fâcheuses ou décevantes dont nous ne sommes pas responsables. Tous les endroits où nous allons nous demandent de donner le nombre de repas à servir 72 heures à l'avance. Il est donc très important pour nous que nous ayons le nombre exact de personnes qui participent à un événement et que ce nombre soit identique le jour de l'événement. Faites le calcul vous-mêmes: si nous avons 160 inscriptions pour l'AGR et qu'il n'y a que 150 personnes qui viennent, l'addition sera faite pour 160. À 42 \$ par personne, si on doit payer pour 10 personnes absentes qui auront payé 20 \$, c'est quand même 220 \$ que la région aura dépensés inutilement.

*Aidez-nous à vous offrir un meilleur service.*

*Lise Labelle, secteur Ahuntsic-Ouest  
Trésorière régionale*



*Micheline Schinck,  
responsable de collecte  
régionale au profit de la  
FLG*

# Nouvelle responsable de la levée de fonds de l'AREQ-Montréal au profit de la FGL

Merci à Micheline Schinck d'avoir accepté la responsabilité de la campagne de l'AREQ au profit de la Fondation Laure-Gaudreault. Vous trouverez, dans le présent numéro, un encart à ce sujet comprenant les renseignements sur la Fondation et l'acheminement de vos dons.

Micheline a été désignée lors de la rencontre du conseil régional du 11 février dernier. Elle a aussi rencontré les membres du Bureau régional de la

Fondation pour renforcer les liens de collaboration en vue de cette campagne. Rappelons que Micheline est présidente du secteur Ahuntsic-Est et qu'elle a été impliquée durant plusieurs années dans l'organisation du tournoi de golf de la région au profit de la FLG. Après quelques années, l'équipe du tournoi avait recommandé d'abandonner ce projet étant donné la difficulté de trouver un nombre suffisant de personnes qui pouvaient jouer au golf. Nous entamons maintenant une quatrième levée de fonds et nous souhaitons bonne chance à Micheline qui a déjà commencé son travail bénévole. Micheline connaît bien les réalisations des années précédentes et le contexte socio-économique actuel et elle a accepté de relever le défi. Elle compte sur vos contributions et sur votre aide pour ajouter de nouveaux donateurs à la liste actuelle et pour encourager les fidèles bienfaiteurs à augmenter leur contribution.

*Micheline Jourdain  
Présidente régionale et membre du comité de campagne.*

.....

## MERCI À LISE LABELLE

Après plusieurs années de dévouement dans l'organisation des levées de fonds de la région en faveur de la FLG, notre trésorière Lise Labelle a décidé de se retirer. Son travail inlassable a permis de recueillir plus de 110 000 \$ depuis 2006, de mobiliser les secteurs et d'identifier des organismes externes qui ont appuyé l'organisation des tournois de golf et, plus tard, la collecte annuelle.

*Mission accomplie, Lise!*

*Micheline Jourdain*



*Jean-Marcel Lapierre*

## Pour se tenir en forme... joignez-vous à nous.

Nous marchons en groupe toutes les semaines dans un climat d'amitié et de bonne entente.

### AU PARC DU MONT-ROYAL

Quand : le samedi matin, de 9 h 15 à 11 h 30

Départ : début du chemin Olmsted, avenue du Parc, monument Sir Georges- Étienne Cartier.

Stationnement gratuit à proximité et dans les rues avoisinantes.

Métro Place des Arts, autobus 80N

### AU PARC DE L'ÎLE-DE-LA-VISITATION

Quand : le lundi matin, de 9 h 30 à 11 h 30

Départ : au coin du boul. Gouin et de la rue des Jésuites (près de l'Église de la Visitation).  
Stationnement gratuit à proximité.

Métro Henri- Bourassa, autobus 69 est.

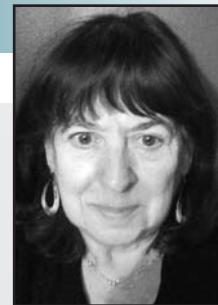
Nous marchons dans le cadre du Club de marche dynamique : un club qui a 25 ans d'expérience :  
<http://www.marchedynamique.com>.

#### Informations :

**Viviane Lacroix-Lapierre et Jean Marcel Lapierre**  
**514-735-0435**

[lacroix-lapierre@sympatico.ca](mailto:lacroix-lapierre@sympatico.ca)

## Ma **vie** à la retraite



Marie Marsolais

**Retraitée depuis déjà 9 ans**, ce sont les chemins du cœur qui m'ont menée vers des lendemains remplis de belles découvertes. Prendre le temps de voyager, hors saison, au Laos, au Vietnam, en Suisse, en France, à Cuba et, surtout, de redécouvrir les fabuleux paysages et l'immensité du Québec fut la première étape de cette nouvelle route qu'on appelle la retraite !

**Et puis, Haïti !** Mon attachement pour ce pays a commencé avant même de laisser mon travail d'enseignante et de syndicaliste, en accompagnant des stagiaires pour le Centre International de solidarité ouvrière (CISO). J'ai été amenée à parcourir le pays et à y découvrir un peuple attachant qui possède de formidables ressources de courage.

**Mon travail à la CSQ** m'a permis de réaliser une première mission auprès des syndicalistes de la Confédération Nationale des Éducatrices et Éducateurs d'Haïti (CNEH). À leur demande et avec le soutien de la CSQ et de l'Association des Enseignantes et Enseignants haïtiens du Québec (AEEHQ), j'ai contribué à la préparation et à la conception d'une vaste campagne de solidarité intitulée : « Sak lekol pou Ayiti ».

**Puis un nouvel élan** m'a aussi amenée à la Concertation pour Haïti, un regroupement d'organisations québécoises qui participent au mouvement de solidarité avec le peuple haïtien, où je milite toujours.

**Alors quand est arrivé le temps de la retraite**, la voie était toute tracée pour continuer de façon plus intense cet engagement. C'est à titre de coopérante volontaire en Haïti que j'ai participé, au cours des huit dernières années, à des projets

organisés par le CECI (Centre d'étude et de coopération internationale).

C'est à titre de conseillère en renforcement des capacités syndicales et en égalité entre les femmes et les hommes que j'ai apporté mon soutien. Je crois que les activités les plus constructives sont celles qui appuient les demandes de renforcement des partenaires haïtiens. C'est ce qui peut produire le changement désiré. Oui, ce sont les chemins de la coopération, des échanges équitables et solidaires qui m'ont menée au-delà des mers, au-delà des frontières, vers Haïti. Si j'ai pu contribuer modestement, j'y ai surtout appris beaucoup et j'y ai tissé de solides liens de solidarité et d'amitié.

**Enfin, ce qui me tient à cœur** c'est ma participation au comité d'action sociopolitique de mon secteur et aussi le fait que, chaque année, je sollicite l'aide de l'AREQ-Montréal afin de recueillir des dons en argent pour aider des parents haïtiens à inscrire leurs enfants à l'école en payant leur *Ekolaj* (frais de scolarité).

**Et finalement**, ma vie comporte aussi *des chemins de traverse*, des chemins de petits bonheurs ! Mes petits-enfants : Chloé, Anabelle, Christophe et Zoé viennent colorer ces moments magiques, ces moments précieux. Ma famille, mes amis qui me sont très chers, les livres, les centaines de livres que je lis chaque année, le cinéma... Il y a tant de choses qui me passionnent.

*Le temps passe si vite...  
je voudrais avoir plusieurs vies !*

Marie Marsolais  
Secteur Anjou-Saint-Léonard (06-R)

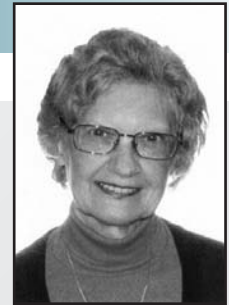


Marie en mission auprès des syndicalistes de la Confédération Nationale des Éducatrices et Éducateurs d'Haïti.



Marie en compagnie d'écoliers haïtiens.

## Un **combat** persistant contre les pesticides chimiques



Véronique Gauthier

2<sup>e</sup> partie (suite d'un texte par dans le numéro de janvier 2015)

**Rachel Carson, elle-même atteinte d'un cancer**, est décédée en avril 1964 à l'âge de 56 ans. L'emploi du DDT fut, par la suite, interdit en agriculture dans le monde entier à cause de sa grande toxicité. L'œuvre de Carson a eu un impact considérable sur le mouvement écologique moderne. Elle a alerté le public. Elle a incité les chercheurs et les écologistes à utiliser l'approche biologique comme alternative aux pesticides chimiques.

**Remplie d'espoir et de détermination**, Rachel Carson a laissé un message. Elle a prédit les conséquences sans cesse aggravantes des pesticides chimiques dans l'avenir. Grâce à son action militante, on connaît maintenant ce principe de base en biologie : «un changement qui semble mineur sur le plan de la chimie peut provoquer une cascade de bouleversements majeurs». Pour remplacer certains pesticides à cause d'une trop grande toxicité ou parce que les insectes deviennent immunisés, on a découvert la famille des néonicotinoïdes qui sont devenus les plus répandus au monde. Selon des études scientifiques, ces pesticides chimiques qui s'accumulent dans les écosystèmes, causent la mortalité des pollinisateurs et menacent les oiseaux qui se nourrissent d'insectes mettant ainsi en danger la chaîne écologique.

**Le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles** pollinisatrices a de graves conséquences sur la production apicole. Selon la Fédération des apiculteurs du Québec (2012), avant 2003, les pertes hivernales de ruches étaient de 15 % environ, mais depuis ce temps, elles s'élèvent à 29 % en moyenne, sans compter les pertes estivales qui sont aussi en progression. En même temps, le rendement en miel des ruches a décliné de 30 %.

**Une étude a dévoilé** que dans plus de la moitié des pays européens il n'y a déjà plus d'abeilles à miel pour polliniser les cultures. En France, la mortalité peut atteindre plus d'un quart des effectifs et la production de miel ne cesse de diminuer. D'autres espèces d'abeilles qui peuvent prendre place disparaîtront à leur tour si nous ne cessons d'arroser nos champs de pesticides neurotoxiques. Le temps presse d'exiger l'interdiction des néonicotinoïdes, un poison actuellement le plus répandu. L'Union européenne a banni l'utilisation des néonics pour deux ans dans l'attente de nouvelles recherches. Au Canada, l'interdiction se fait attendre même si une étude de Santé Canada montre que

70 % des échantillons d'abeilles mortes présentent un résidu de ce pesticide.

**On doit de toute urgence freiner cette hécatombe** pour combler les déficits écologiques et économiques. Il faudrait affronter les industries afin de lutter contre les pesticides toxiques dont elles refusent d'admettre les effets. Les citoyens doivent demander aux décideurs élus d'interdire le commerce des néonicotinoïdes et autres pesticides toxiques afin de sauver les colonies d'abeilles qui assurent les productions apicoles et agricoles. Soulignons que 40 % des produits alimentaires proviennent, directement ou indirectement de la pollinisation par les abeilles des fruits, des légumes et autres plantes comestibles. Les pollinisateurs de nos champs, de nos potagers et de nos arbres fruitiers sont les gardiens de la biodiversité. Ils donnent l'assurance de notre survie et de celle des générations de l'avenir.

**Nous devons répondre au défi de notre époque** afin de rétablir les processus naturels et maintenir la création d'habitats intacts qui favorisent la diversité de végétaux et assurent la survie et la santé des espèces pollinisatrices. En milieu urbain, les espaces verts et floraux, le verdissement des ruelles et des balcons, les arbres fruitiers, les jardins potagers et les parcs offrent des habitats potentiels aux pollinisateurs. Les ruchers sur les toits s'avèrent des niches écologiques sûres pour les abeilles.

### POUR COMPLÉTER :

Mitchell Alanna, Un nouveau printemps silencieux, Fédération canadienne de la faune (FCF), BIOSPHERE, Vol. 30, no 3, juillet-août 2014

Santé Canada. La protection des insectes pollinisateurs – Pesticides – Santé Canada : <http://www.hc.sc.gc.ca/cps-spc/pest/agri-commerce/pollinisateurs-pollinisateurs/index-fra.php>

UNESCO. Un demi-siècle d'environnementalisme : <http://unesco.org/node/30745>

1962 – Le Printemps silencieux de Rachel Carson : <http://ouvaton.org/de/1516-a-1969/120-1962-le-printemps-silencieux-de-rachel-carson>

Véronique Gauthier  
Secteur Au pied du courant (06-F)



# Chronique de la Fondation LAURE-GAUDREAU



*Pierrette Lavallée*

LA **FLG**  
FÊTE EN 2015  
SON

25<sup>e</sup>  
ANNIVERSAIRE.

*C'est une  
très belle occasion  
de donner  
généreusement !*

## VOTRE **DON** FAIT UNE **DIFFÉRENCE**

**À** l'assemblée générale du 5 novembre 2014, Micheline Jourdain, présidente de l'AREQ-Montréal, nous annonçait que la somme de 14 946,50 \$ fut amassée lors de la collecte de fonds de l'AREQ au profit de la Fondation Laure-Gaudreault. À cette somme, s'ajoutent d'autres dons et les profits du dîner-bénéfice. Le Bureau provincial de la FLG nous remet aussi un don de 500 \$ et accepte de contribuer financièrement à des organismes qui, tout en ayant leur siège social à Montréal, ont un rayonnement provincial. Un comité de sélection se réunira en mai 2015 pour étudier les demandes de différents organismes et les subventions seront remises en juin dans les secteurs les ayant parrainés.

**J'aimerais vous rappeler** qu'en juin 2014, un montant de 18 262 \$ fut réparti entre 37 organismes et que le Bureau provincial a distribué la somme de 6 932 \$ à 5 organismes montréalais dont la mission est la recherche médicale sur des maladies reliées au vieillissement.

**Grâce à vos dons**, la Fondation Laure-Gaudreault joue un rôle important auprès d'un grand nombre d'organismes pour assurer la pérennité de leurs services. Les membres du Bureau régional tiennent à vous remercier et à souligner le rôle majeur joué par les personnes responsables de la FLG dans chacun des secteurs. Leur présence et leur engagement sont les fondements de la Fondation et permettent à celle-ci de jouer un rôle actif dans la société. Nous vous invitons à participer généreusement à leurs activités ainsi qu'à la collecte de fonds organisée par l'AREQ-Montréal.

**Cette collecte de fonds 2015** débutera le 1<sup>er</sup> mai et se terminera le 30 septembre 2015. Voir l'encart à cet effet dans ce bulletin. Pour cette année, Micheline Schinck assurera la coordination de la collecte de fonds de l'AREQ-Montréal en collaboration avec les autres membres du comité: Micheline Jourdain, présidente de l'AREQ-Montréal; Jean Falardeau, président du Bureau régional de la FLG, et Jacques Morrissette, trésorier du Bureau régional de la FLG.



*En novembre dernier, Micheline Jourdain remettait un chèque, résultat de la levée de fonds 2014, à Robert Gaulin, président de la Fondation Laure-Gaudreault.*

**A**u nom de la FLG, nous tenons à remercier d'une façon toute spéciale Lise Labelle pour sa contribution significative depuis plusieurs années.

*Pierrette Lavallée  
Secteur Pointe-aux-Trembles  
Publicitaire*



# CHRONIQUE informatique



Richard Languérand

Saviez-vous que vous pouvez vous créer un disque dur externe à partir d'un vieux disque dur interne. Le disque peut-être un IDE ou un SATA



**DISQUE DUR SATA**

**DISQUE DUR IDE**

Vous ouvrez votre vieil ordinateur et vous sortez le disque dur tel que vous le voyez sur l'image. Il faut formater le vieux disque dur avant de vous en servir pour sauvegarder vos documents ou faire une sauvegarde de votre système.

Il vous faut acheter un adaptateur USB/SATA ou USB/IDE selon votre disque dur (voir images ci-dessous). Les prix varient selon le modèle acheté.



**USB 2.0 pour tous 2.5"/3.5" Adaptateur disque dur IDE/SATA**

**Prix : CA\$ 20,95**



**USB 2.0 vers SATA/IDE câble avec adaptateur d'alimentation**

**Prix : CA\$ 15,67**

Il ne vous reste plus qu'à suivre les instructions du fabricant.

Richard Languérand  
Secteur Angrignon (06-M)



Lahcen Moumen

**Planificateur  
financier**

Planificateur financier  
et représentant  
en épargne collective  
pour Desjardins  
Cabinet de services financiers inc.

1 877 442-3382, poste 6002  
lahcen.w.moumen@desjardins.com



## LE FONDS ENREGISTRÉ DE REVENU DE RETRAITE (FERR)

**Une gestion souple et efficace de vos  
revenus de retraite!**

Voyager, découvrir de nouveaux loisirs, s'adonner à ses sports favoris ou tout simplement maintenir son style de vie, voilà autant de rêves possibles lorsqu'on a bien planifié sa retraite grâce au Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

### Les avantages du FERR

- Flexibilité du revenu
- Possibilité de retraits pour faire face aux imprévus
- Choix des placements
- Possibilité de combiner avec une rente

### Qu'arrive-t-il au décès?

Si votre conjoint en est le bénéficiaire ou le légataire, selon le produit que vous détenez, la valeur du FERR est tout simplement transférée dans son REER ou son FERR et peut continuer de croître à l'abri de l'impôt. Vous avez des enfants ou des petits-enfants financièrement à votre charge? Ils pourraient également être bénéficiaires ou légataires, selon le cas, de votre FERR.

Dans tous les autres cas, la valeur totale du FERR sera incluse dans le revenu du défunt.

*Pour savoir comment le FERR pourrait vous être profitable, venez nous rencontrer à la Caisse Desjardins de l'Éducation!*



Votre passion,  
notre devoir!

### Quelques notions de base du FERR

- Le FERR est le prolongement de votre REER.
- Au début de chaque année, un montant minimal est établi en fonction de votre âge ou de l'âge de votre conjoint, selon votre choix.
- Possibilité de transformer la totalité ou une partie de votre REER en FERR avant l'âge de 71 ans.
- Possibilité de retirer plus, mais non moins que le minimum déterminé.
- À partir de l'année qui suit celle où vous établissez le FERR, un montant minimal doit obligatoirement vous être versé chaque année.
- Les sommes reçues d'un FERR s'ajoutent à vos revenus imposables.
- Possibilité de posséder plus d'un FERR.
- Possibilité de répartir vos revenus de retraite sur un certain nombre d'années pour en tirer un revenu viager et étaler vos impôts sur plusieurs années.
- Possibilité de convertir en rente, en tout temps, en tout ou en partie.

**Caisse Desjardins de l'Éducation**

1 877 442-EDUC (3382)

[www.desjardins.com/caisseeducation](http://www.desjardins.com/caisseeducation)

**Coordonnées AREQ  
Région de Montréal**

Téléphone :  
514 603-3523

*Vous trouvez sur notre site:*

- Des communiqués
- Les actualités
- Le calendrier

- Les informations des comités régionaux
- Le bulletin régional
- Les liens vers les sites des secteurs.

Nouvelle adresse du site régional : <http://regioniledemontreal.areq.ca>